

Conditions Générales de Vente 2027

1. Champ d'application

- 1.1. AdLucem est spécialisée dans les revêtements à base de béton ciré, de Terrazzo et de matières décoratives millimétriques (ci-après, les « **Produits** »).
- 1.2. Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après, les « **CGV** ») s'appliquent, à compter du 1^{er} janvier 2027, aux relations nouées entre AdLucem et tout client professionnel, distributeur grossiste ou intervenant en qualité d'applicateur (ci-après, le « **Client** »).
- 1.3. Les CGV sont adressées à tous les Clients lors de l'ouverture de leur compte et en tout état de cause préalablement à leur première commande. La relation et l'exécution des commandes adressées par le Client à AdLucem sont soumises de plein droit et sans réserve aux CGV, qui priment sur les documents types établis unilatéralement par le Client et notamment ses conditions d'achat. AdLucem et le Client ont la faculté de négocier et de convenir, par écrit dument signé, des conditions particulières de vente (ci-après, les « **CPV** »), qui le cas échéant, complètent ou dérogent, aux CGV.
- 1.4. AdLucem se réserve la faculté de mettre à jour ses CGV, à tout moment, en respectant dans la mesure du possible, un délai de prévenance suffisant. Les CGV en vigueur, accessibles à tout moment sur le site internet www.adlucem-matieres.com (ci-après, le « **Site** ») sont seules applicables à la commande du Client.
- 1.5. AdLucem mettant en œuvre une politique d'amélioration continue de ses Produits, elle se réserve la faculté, d'apporter, à tout moment, toutes modifications qu'elle jugera utile ou appropriée s'agissant de la qualité, de la technicité et/ou de l'esthétisme de ses Produits. En aucun cas, AdLucem ne pourrait être tenue de modifier les Produits précédemment livrés ou en cours de commande. En tout état de cause, les informations portées sur son Site, ses catalogues, tarifs, fiches produits... ne sont données qu'à titre indicatif.

2. Expression des besoins et passation de Commande

- 2.1. Préalablement à toute commande, le Client doit indiquer, par téléphone, email ou via le Site, la quantité, les couleurs et les références des Produits souhaitées. Il est de la responsabilité exclusive du Client de s'assurer que les caractéristiques notamment techniques des Produits, telles qu'exposés dans la documentation technique, sont en adéquation avec ses besoins, l'usage projeté et les contraintes de ses propres clients.
- 2.2. Préalablement à la confirmation de commande, AdLucem peut adresser un devis sur la base de l'expression de besoins du Client, étant précisé que sauf mention contraire, les devis sont valables pendant trente (30) jours.
- 2.3. En tout état de cause, AdLucem émet un bon de commande, confirmant le prix, la disponibilité et les délais prévisionnels de livraison. Seul le bon de commande émis par AdLucem fait foi du contenu de la commande (ci-après, la « **Commande** »).
- 2.4. Toute Commande est ferme et irrévocable et ne peut donner lieu à modification ou annulation, sauf accord exprès, écrit et préalable de AdLucem. Les Commandes en cours de production ne peuvent donner lieu à aucune modification et seront facturées en totalité au Client, ce que le Client reconnaît et accepte expressément. Les demandes de modification de Commande qui visent à compléter une Commande en cours seront soumises, de plein droit, au tarif en vigueur au jour de la réception de la demande de modification.

3. Tarif, facturation et conditions de règlements

3.1. Tarif

- 3.1.1. Sauf accord écrit contraire, les tarifs communiqués par AdLucem s'entendent en €, net, hors toute taxe, droit et contribution, départ usine. Le tarif est ainsi majoré, au moment de la facturation, de toutes les taxes, cotisations et contributions (notamment écocontributions) afférentes à la vente de Produits et en vigueur au moment de la confirmation de la Commande ainsi que des frais de transport.
- 3.1.2. Les tarifs sont mis à jour, chaque année. En outre, AdLucem se réserve la faculté de modifier, à tout moment, ses tarifs, en respectant, dans la mesure du possible, un délai de prévenance afin de tenir compte, notamment de l'évolution du cours des matières premières, des coûts de production, de l'énergie et du travail et/ou de la logistique. Sauf accord contraire, seul le tarif en vigueur au jour de l'émission du bon de commande est applicable.

3.2. Modalités de paiement

- 3.2.1. Les factures sont payables comptant, avant mise à disposition. AdLucem a la faculté de convenir par écrit, de délais de paiement au bénéfice du Client, étant précisé que l'octroi de délais de paiement, qui ne sauraient être supérieurs à trente (30) jours fin de mois, sont soumis à l'acceptation expresse du dossier du Client par l'organisme d'assurance-crédit, partenaire de AdLucem. Toute modification de l'encours crédit assuré par l'organisme sera immédiatement opposable au Client, sans que cela ne puisse être de nature à engager la responsabilité de AdLucem, ce que le Client accepte et reconnaît expressément.
- 3.2.2. Le paiement des factures intervient par chèque, virement bancaire, carte bancaire ou lettre de change relevé directe. Le paiement est réputé intervenu lorsque les fonds sont crédités sur le compte de AdLucem. Aucun escompte pour paiement anticipé n'est accordé au Client.
- 3.2.3. Dans certaines hypothèses, les parties ont la possibilité de convenir d'une délégation de paiement. Le cas échéant, un accord tripartite, écrit et préalable devra être régularisé.
- 3.2.4. La pratique de conditions de paiement dérogatoires même répétée ne peut en aucun cas s'entendre d'une modification acquise des CGV.

3.3. Retard ou défaut de paiement

- 3.3.1. En cas de non-paiement, en tout ou partie d'une facture, à sa date d'exigibilité, le Client sera redevable, de plein droit, dès le premier jour de retard, de pénalités de retard égales à trois fois le taux de l'intérêt légal, calculées sur la base du prix TTC figurant sur la facture, outre l'application d'une indemnité de 40€ pour frais de recouvrement (sans préjudice de la faculté pour AdLucem de réclamer une somme supérieure sur justificatif).
- 3.3.2. Tout paiement partiel s'imputera en priorité sur les sommes dont l'exigibilité est la plus ancienne.
- 3.3.3. Sans préjudice de l'article 3.3.1., le défaut de paiement d'une facture à échéance rendra également exigible de plein droit l'ensemble des factures émises et non réglées quelques soient le mode et les délais de paiements prévus. En outre, en cas de non-paiement partiel ou intégral d'une facture venue à échéance, de détérioration du crédit Client, d'un risque d'insolvabilité, après mise en demeure, y compris par email, restée sans effet dans les 48 heures, AdLucem se réserve la faculté de (i) suspendre toute livraison en cours et/ou à venir, (ii) refuser toute nouvelle commande ou suspendre ou résilier les commandes en cours (iii) rompre les relations (iv) réduire les délais de paiement ou réduire les réductions de prix éventuellement consentis, (v) diminuer le plafond de l'encours Client ou exiger des garanties, le Client restant tenu de l'ensemble de ses obligations contractuelles et commandes en cours et ce, sans préjudice des autres actions que AdLucem serait en droit d'intenter à ce titre et des dommages et intérêts que AdLucem pourrait solliciter. Les sommes précédemment versées par le Client à AdLucem resteront acquises à AdLucem à titre de dommages-intérêts.
- 3.3.4. Le Client ne peut en aucun cas suspendre le paiement d'une facture. Même en cas de litige sur son libellé ou son contenu, toute facture, qui fera, le cas échéant, l'objet d'une régularisation ultérieure, doit être payée à son échéance. Il en est de même s'agissant de toute éventuelle demande de prise en charge dans le cadre d'un service-après-vente.
- 3.3.5. Toutes les déductions ou compensations, quelles qu'en soient les causes ne pourront être opérées par le Client qu'après accord écrit et préalable de AdLucem. En tout état de cause, toute compensation exige que les créances soient connexes, certaines, liquides et exigibles.

4. CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

- 4.1. La propriété des Produits est transférée au Client après paiement intégral du prix, en principal et accessoire. En cas de retard ou de défaut de paiement, AdLucem pourra revendiquer la propriété des Produits. Toute somme versée par le Client restera acquise à AdLucem à titre d'indemnisation, sans préjudice de sa faculté de résilier la Commande et/ou les relations et de réclamer la réparation de l'entier préjudice subi.
- 4.2. Nonobstant ce qui précède, le transfert des risques au Client a lieu dès la livraison des Produits, conformément aux stipulations de l'article 5.1.



Conditions Générales de Vente 2027

4.3. AdLucem pourra se prévaloir de la présente clause de réserve de propriété cinq (5) jours calendaires après une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée au Client et restée en tout ou partie sans effet pendant ce délai. Les Produits devront alors être restitués immédiatement aux frais, risques et périls du Client. Si le Client est concerné par une procédure collective et notamment une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire, AdLucem se réserve le droit de revendiquer, les Produits vendus et restés impayés.

4.4. En cas d'application par le Client des Produits dans l'exercice normal de son activité, AdLucem sera subrogée dans les droits et créances du Client à l'égard de son propre client et pourra exiger que le prix payé par ce dernier lui soit reverser à due concurrence des sommes que le Client restera lui devoir. En tout état de cause, les créances à l'égard des tiers seront transférées de plein droit à AdLucem.

4.5. Pendant la durée de réserve de propriété et jusqu'à l'application effective de ceux-ci, les Produits doivent être stockés dans les conditions définies à l'article 6 des CGV. Les Produits doivent être dûment assurés par le Client. En cas de sinistre, le Client doit immédiatement en informer AdLucem et le règlement provenant de la compagnie d'assurance du Client reviendra à AdLucem de plein droit, sans préjudice de tout recours que AdLucem pourrait exercer à l'encontre du Client.

4.6. Pendant la période de réserve de propriété, le Client ne peut donner en gage les Produits ou en transférer la propriété à titre de garantie. Le Client doit s'assurer que les Produits sous réserve de propriété soient identifiés ou identifiables, par tout moyen approprié, comme étant la propriété de AdLucem et en informer tout tiers qui entendrait pratiquer une saisie sur les Produits. Le Client devra, en tout état de cause, immédiatement informer AdLucem de toute tentative de saisie des Produits par un tiers.

4.7. En cas de revendication, les Produits en stocks seront réputés être les derniers facturés, le Client s'engageant à appliquer la règle FIFO (First In First Out).

5. Livraison, transport et conformité

5.1 Modalités de Livraison

5.1.1. Sauf accord contraire écrit, le transport est organisé par AdLucem. La facturation des Produits est ainsi majorée, de plein droit, du coût du transport. Le transfert des risques intervient lors de la première présentation du transporteur au lieu de livraison convenu, avant déchargement. Lorsqu'un Incoterm (CCI Paris 2020) est convenu dans la Commande, le transfert des risques intervient conformément à l'Incoterm convenu. Il appartient au Client de s'assurer que les Produits peuvent être dûment livrés et déchargés sur le lieu de livraison convenu.

5.1.2. Lorsque les Parties conviennent que les Produits sont enlevés par le Client, le transport est à la charge exclusive du Client auquel il appartient d'organiser l'enlèvement des Produits auprès des entrepôts d'AdLucem, dès l'avis de mise à disposition adressé par AD LUCEM. Le transfert des risques intervient lors de l'envoi de l'avis de mise à disposition des Produits. Le Client est tenu de prendre livraison des Produits. En cas de non-enlèvement des Produits par le Client, dans un délai de sept (7) jours, après l'avis de mise à disposition, AdLucem aura la faculté d'annuler la Commande, sans préjudice de la facturation de coûts de stockage.

5.1.3. Sous réserve de l'information du Client, AdLucem se réserve la faculté de procéder à des livraisons partielles des Produits, ce que le Client reconnaît et accepte expressément. Le cas échéant, le Client est tenu de procéder au paiement de la facture correspondant aux Produits livrés. AdLucem s'engage à faire ses meilleurs efforts pour assurer la livraison du solde de la commande du Client dans les meilleurs délais, sauf opposition du Client.

5.2 Délais de livraison et retards

5.2.1. Le délai de livraison ou de mise à disposition mentionné sur la Commande est donné à titre purement indicatif, AdLucem s'engageant à faire ses meilleurs efforts pour que ce délai soit respecté.

5.2.2. En cas de retard de livraison ou de mise à disposition supérieur à trente (30) jours, strictement imputable à AdLucem et ayant entraîné une rupture de stock chez le Client, et après une mise en demeure, par LRAR restée infructueuse pendant trente (30) jours, le Client aura la faculté de résilier la Commande concernée (en tout ou partie en cas de livraison partielle), et ce, à l'exclusion de toute action en responsabilité et/ou paiement de dommages-intérêts, ce que le Client reconnaît et accepte expressément.

5.3 Réception et conformité

5.3.1. En cas de manquants, pertes, avaries ou retard, le Client doit impérativement formuler des réserves caractérisées de façon précise et détaillée, y compris sur l'état des Produits, auprès du transporteur et les mentionner sur le bon de livraison contresigné par le transporteur. En tout état de cause, le Client doit confirmer ses réserves caractérisées, précises et détaillées, Produits par Produits, par LRAR sous 3 jours auprès du transporteur conformément à l'article L. 133-3 du Code du Commerce. Le Client devra adresser à AdLucem, sans délai, copie du courrier adressé au transporteur ainsi que le bon de commande correspondant. Le respect du formalisme exposé ci-avant est nécessaire pour engager la responsabilité du prestataire de transport. A défaut, les conséquences éventuelles de ce non-respect seront à la charge exclusive du Client, ce que ce dernier accepte expressément.

5.3.2. Sans préjudice des réserves devant être formulées par le Client auprès du transporteur, toutes réclamations relatives à la conformité du Produit doivent être portées à la connaissance de AdLucem, à peine d'irrecevabilité, par le Client, par LRAR, dans un délai de sept (7) jours à compter de la livraison des Produits. Toute réclamation doit mentionner obligatoirement les références et dates des documents de commande et livraison correspondantes et détailler la nature de la non-conformité alléguée. Il appartient au Client de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatés à l'appui de sa réclamation. Toute facilité devra être réservée à AdLucem pour procéder à la constatation éventuelle des faits allégués afin d'y remédier. Lorsque AdLucem aura effectivement reconnu la réalité de la non-conformité de la livraison, AdLucem s'engage à remplacer ou à rembourser le(s) Produit(s) litigieux au prix facturé, à l'exclusion de toute réparation du préjudice subi et de tout dommages-intérêts. Tout Produit dont la reprise est acceptée par AdLucem demeure sous la responsabilité du Client jusqu'à la réception desdits Produits repris par AdLucem, notamment quant au respect des conditions de manutention, stockage et conservation. En tout état de cause, aucun retour ne sera accepté en l'absence d'accord écrit et préalable de AdLucem ou en cas d'application des Produits.

5.3.3. En l'absence de réserve ou réclamation formulée par le Client conformément aux stipulations du présent article, tout Produit livré sera réputé conforme.

6. Garanties et obligations des Parties

6.1. AdLucem garantit que ses Produits sont conformes à la législation en vigueur en France au jour de la Commande et aux spécifications définies dans sa documentation technique. A cet égard, AdLucem met à disposition du Client, sur son Site, l'ensemble des fiches techniques, préconisations, consignes et limites d'emploi, à jour, relatives à l'usage et à l'application de ses Produits. Il appartient au Client d'en prendre connaissance et de s'assurer du respect de la documentation technique.

6.2. Les phases de conception, préparation, réalisation et éventuelles reprises du chantier relèvent de la responsabilité exclusive du Client, AdLucem n'intervenant en tout état de cause qu'en qualité de fournisseur de matériaux. Il appartient ainsi exclusivement au Client d'analyser la conformité et de préparer le support sur lequel le Produit est appliqué. Il est également précisé que tout échange technique entre AdLucem et le Client ne peut en aucun cas emporter une quelconque validation de AdLucem quant à la conformité des Produits à l'usage, l'emploi, la destination et/ou le classement du local, la mise en œuvre ou l'application des Produits par le Client. Ainsi, en aucun cas, le Client ne pourra engager la responsabilité de AdLucem au titre de la conception de l'ouvrage, de la direction des travaux ou du contrôle de la mise en œuvre des Produits par ses soins et devra garantir AdLucem de toute réclamation qui pourrait être formulée à ce titre à son encontre, ce que ce dernier reconnaît et accepte expressément.

6.3. Le Client s'engage en tout état de cause à respecter en tout point la réglementation applicable à son activité et à exécuter ses prestations, conformément aux règles de l'art et aux plus hauts standards en vigueur. Le Client est seul responsable de l'information de ses propres clients quant aux préconisations d'usage, d'aptitude à l'emploi et d'entretien des Produits.



Conditions Générales de Vente 2027

6.4. Le Client est seul responsable de la gestion de ses stocks et des conditions de stockage des Produits dans des conditions optimales et conformes aux plus hauts standards de la profession. Les Produits doivent notamment être stockés à l'abri du gel, de l'humidité et préservés des fortes chaleurs. En aucun cas, AdLucem ne peut être tenue de reprendre des invendus et/ou Produits non appliqués sur un chantier.

6.5. AdLucem garantit ses Produits contre les vices cachés dans les conditions prévues aux articles 1641 et suivants du code civil. Le Client devra informer AdLucem, sans délai et au plus tard dans les vingt (20) jours, de la découverte d'un vice caché. Le Client ou l'acquéreur final du Client doit permettre à AdLucem de procéder à tous les tests, analyses et essais qui permettent d'apprécier la réalité du vice notamment en lui permettant d'accéder aux Produits. Le Client et l'acquéreur final doivent s'engager à accepter, toutes les propositions de réparation ou de remplacement que AdLucem pourrait formuler de nature à permettre une remise en état des Produits et/ou un usage conforme des Produits.

6.6. Le Client est informé que l'aspect et la couleur d'un matériau d'origine naturel lui est spécifique et il ne peut y avoir d'identité de couleur, de cristallisation, de veinage... entre le matériau utilisé et celui qui a pu être présenté en tant qu'échantillon. En tout état de cause, les matériaux d'origine naturelle évoluent naturellement, y compris de manière prématurée et sont susceptibles de réagir aux conditions atmosphériques.

6.7. En tout état de cause, le Client est et demeure, seul et unique responsable, tant à l'égard de AdLucem que des tiers de l'application des Produits. La responsabilité de AdLucem ne saurait, en aucun cas, être engagée et les Produits garantis en cas de non-respect par le Client ou tout tiers des prescriptions relatives aux conditions d'usage, d'application et d'entretien ou résultant des règles de l'art ou des standards applicables, ce que le Client reconnaît et accepte expressément. La responsabilité de AdLucem ne pourra également en aucun cas être engagée et les Produits garantis par AD LUCEM en cas de mauvais entreposage, stockage, manipulation des Produits par le Client, de dégradations par chute, choc ou immersion et/ou de dégradations causées par l'environnement extérieur (gel, humidité, infiltration, pluie, condensation, fortes chaleurs, insectes...), en cas d'utilisation des Produits dans des conditions anormales, en cas de non-respect de la documentation technique ou des préconisations ou en cas d'utilisation de Produits présentant des vices apparents n'ayant pas donné lieu à réserves. Le Client ne pourra en aucun cas opposer la négligence ou la défaillance d'un tiers pour s'exonérer, en tout ou partie, de sa responsabilité.

7. Avis du CSTB et Formation

7.1. Certains Produits fabriqués par AdLucem bénéficient d'avis technique du CSTB ou d'appréciation d'expérimentation du CSTB. Les avis émis par le CSTB permettent d'attester qu'un système ou un matériau non déjà couverts par une norme harmonisée sont aptes à l'usage prévu dans un domaine d'emploi donné, sous réserve du strict respect des conditions de mise en œuvre prévues dans l'avis.

7.2. Les avis émis par le CSTB prévoient la possibilité pour AdLucem d'agréer des entreprises applicatrices. AdLucem a défini des conditions et modalités selon lesquelles certains clients peuvent être agréés par ses soins (Cahier des charges d'agrément). L'obtention de l'agrément suppose, notamment, de suivre un stage de formation au sein du centre de formation d'AdLucem. Cette formation vise à s'assurer que l'entreprise agréée à une parfaite maîtrise de la documentation technique associée aux Produits ainsi que des techniques de mise en œuvre. L'entreprise agréée a alors la possibilité de se prévaloir des termes de l'avis technique. Elle n'emporte, en aucun cas, aucune responsabilité ou garantie de AdLucem quant à la bonne application des Produits par l'entreprise agréée.

7.3. En cas d'assistance technique fournie par AdLucem, celle-ci ne peut en aucun cas être assimilée ni à la conception de l'ouvrage, ni à la réception des supports, ni à un contrôle des règles de mise en œuvre, ce que le Client reconnaît et accepte expressément.

7.4. L'entreprise applicatrice reste en tout état de cause seule responsable du choix du Produit par rapport à l'usage auquel il est destiné, dans les limites admises au dossier technique, ainsi que de la mise en œuvre du procédé de pose, les stipulations de l'article 6 étant pleinement applicables. En tout état de cause, les Produits peuvent être appliqués par des entreprises non agréées, sous leur entière responsabilité, sans que celles-ci ne puissent se prévaloir du bénéfice des avis du CSTB.

8. Responsabilité

8.1. La responsabilité de AdLucem ne saurait être engagée que sous réserve que le Client établisse une faute imputable à AdLucem, un préjudice et un lien de causalité exclusif entre la faute et le préjudice. La responsabilité de AdLucem ne serait en aucun cas être engagée en cas de non-respect par le Client de ses obligations contractuelles. **Dans toute la mesure permise par la loi et la jurisprudence, la responsabilité de AdLucem sera limitée à la réparation du seul préjudice direct, matériel, certain, prévisible et prouvé présentant un lien de causalité exclusif avec le fait générateur de la responsabilité, à l'exclusion de tout préjudice indirect, immatériel, incorporel, hypothétique et/ou non prévisible (atteinte à l'image de marque, pertes de chiffre d'affaires, de profits, de salaires, de revenus, d'opportunité professionnelle, ou manque à gagner...).**

8.2. En outre, dans toute la mesure permise par la loi et la jurisprudence, la responsabilité de AdLucem sera plafonnée au montant du Produit ou, le cas échéant, de la Commande objet du litige.

8.3. La responsabilité de l'une ou l'autre des Parties ne pourra en aucun cas être engagée en cas de survenance d'un événement de force majeure. Sont expressément considérés de plein droit, sans que la démonstration de leur caractère irrésistible, imprévisible ou extérieur au sens de la jurisprudence ne soit requis, les événements qui suivent sans que cette liste ne soit limitative : blocage, grève, épidémie, pandémie, embargo, guerre, accident, suspension, interruption ou retard dans les transports ou difficultés d'approvisionnements liés notamment à des événements politiques ou écologiques particuliers, à des jours fériés, à des événements climatiques notables rendant les conditions de circulations difficiles. La Partie qui subit un événement de force majeure s'engage à informer, le plus rapidement possible, y compris oralement avec confirmation écrite, l'autre Partie de la survenance d'un tel événement en précisant la nature de celui-ci, son impact sur l'exécution de ses obligations ainsi que sa durée prévisible. Dans l'hypothèse où l'événement de force majeure persiste pendant 3 mois, chaque Partie aura la faculté de résilier la Commande en cours, avec effet immédiat, par LRAR.

9. Droits de propriété intellectuelle et savoir-faire

9.1. AdLucem détient les droits de propriété intellectuelle relatifs aux Produits et aux marques sous lesquelles les Produits sont commercialisés. AdLucem concède au Client, l'usage non exclusif et non cessible, à titre précaire, des marques et autres signes distinctifs dont elle est titulaire, aux seules fins de commercialisation des Produits, dans le strict respect de la charte graphique et de l'image de marque des Produits et de AdLucem, pendant la durée de leur relation.

9.2. Le Client s'engage à user paisiblement des marques et autres signes distinctifs de AdLucem exclusivement pour les besoins d'exécution de ses obligations, aux seules fins d'identifier, de promouvoir et de vendre les Produits dans le respect des CGV. Le Client ne pourra en aucun cas et pour quelque raison que ce soit modifier les marques ou signes distinctifs et les éléments de charte graphique afférents aux Produits.

9.3. Le Client ne dispose d'aucun droit de propriété intellectuelle, de quelque nature que ce soit, sur les Produits, les marques et autres signes distinctifs de AdLucem et aucune stipulation du Contrat ne pourra être interprétée comme lui conférant de tels droits.

9.4. Le Client qui aurait connaissance d'une quelconque atteinte, avérée ou potentielle, aux droits de propriété intellectuelle d'AdLucem l'en informera immédiatement par écrit. AdLucem pourra à sa seule discrétion, si elle le juge opportun, engager à ses frais, toutes actions ou procédures à l'encontre du tiers qui porterait atteinte à ses droits. Le Client ne pourra pas agir seul, sauf accord écrit et préalable d'AdLucem. Le Client pourra se joindre, à ses frais, à l'action éventuellement engagée par AdLucem.

10. Confidentialité

10.1. Dans le cadre des relations, le Client peut avoir accès à des informations confidentielles, notamment commerciales, techniques ou financières appartenant à AdLucem. Notamment, les Produits ont été conçus et élaborés par AdLucem, selon son savoir-faire spécifique, fruit de ses investissements longs et conséquents. Le Client peut ainsi avoir accès à tout ou partie d'informations relatives au savoir-faire et au secret de fabrique d'AdLucem. Le Client doit traiter ces informations confidentielles avec la plus grande précaution. Le Client s'engage à utiliser ces informations qu'aux fins d'exécution de la Commande et à ne pas divulguer à quiconque, tout ou partie de ces informations. Le Client s'engage également à ne pas reproduire, copier, utiliser,



Conditions Générales de Vente 2027

exploiter, directement ou indirectement, à quelque titre que ce soit, sous quelque forme que ce soit, ces informations confidentielles et notamment aux fins de fabriquer ou acheter des produits identiques ou similaires aux Produits.

10.2. Le Client s'engage à prendre toutes précautions utiles afin de préserver la sécurité, notamment matérielle, la conservation et l'intégrité des informations confidentielles et notamment empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées, altérées ou communiquées à des personnes non autorisées.

10.3. A la cessation des relations, pour quelque cause que ce soit, le Client s'engage, à première demande d'AdLucem, à lui restituer ou détruire, sans délai, les informations confidentielles qui seraient en sa possession.

10.4. La présente obligation de confidentialité est en vigueur pendant la durée des relations et pendant un délai de cinq (5) ans après la cessation de celle-ci, pour quelque cause que ce soit.

10.5. Sauf indication écrite contraire, AdLucem est autorisée à mentionner sur l'intégralité de ses éléments de communication, la référence Client et/ou l'installation effectuée ainsi qu'à utiliser les photographies des applications.

11. Indépendance des Parties

11.1. Les Parties déclarent expressément qu'elles sont et demeureront, pendant toute la durée des relations, des partenaires commerciaux et professionnels indépendants. Aucune des stipulations des CGV ne pourra être interprétée comme constitutive d'un lien de subordination d'une Partie à l'égard de l'autre ou de ses employés ou comme témoignant la volonté de constituer une société ou une entité juridique quelconque. Les Parties n'ont aucune autorité pour assumer ou créer quelque obligation ou garantie que ce soit, explicite ou implicite, au nom ou pour le compte de l'autre Partie, ou pour engager l'autre Partie de quelque manière que ce soit.

11.2. Chaque Partie assure, tout au long de l'exécution de la Convention, la gestion administrative, comptable de son activité et fera son affaire personnelle de l'exécution de ses obligations de nature sociale, fiscale et parafiscale envers les organismes auxquels elle se trouve affiliée. La responsabilité de l'une des Parties ne saurait être recherchée à quelque titre que ce soit, en cas de manquement de l'autre Partie à ses obligations fiscales, parafiscales et sociales.

12. Intuitu personae

12.1. La Commande ainsi que les droits et obligations qui découlent des CGV, ne pourront en aucun cas être cédés ou transférés à quelque personne et sous quelque forme que ce soit, par le Client sans l'accord écrit et préalable d'AdLucem.

12.2. En cas de modification du capital social du Client, de fusion-absorption du Client, de mise en location gérance de son fonds de commerce, d'apport partiel d'actifs, de cession de tout ou partie des éléments du fonds de commerce du Client ou de toute autre opération de nature juridique emportant des modifications dans la situation du Client, le Client devra préalablement en informer AdLucem qui aura la possibilité de mettre un terme à la relation, avec effet immédiat.

13. Stipulations diverses

13.1. De convention expresse, les dispositions de l'article 1195 du Code civil relatives à l'imprévision sont inapplicables.

13.2. Les CGV et la Commande ont pleine valeur contractuelle et constituent l'intégralité de l'accord des Parties, et remplacent et annulent toutes déclarations, négociations, engagements, communications orales ou écrites, acceptations, ententes et accords préalables entre les Parties, relativement à leur objet.

13.3. Sans préjudice de l'application de stipulations spécifiques, AdLucem se réserve en tout état de cause, la possibilité de résilier la Commande et/ou de mettre un terme aux relations en cas de manquements du Client à ses engagements, quinze (15) jours après une mise en demeure restée infructueuse. En cas de manquements graves et/ou répétés (notamment en cas de non-conformités récurrentes et/ou de non-respect des préconisations d'application), AdLucem se réserve la faculté de résilier et/ou de mettre un terme à la relation avec effet immédiat.

13.4. Le fait pour l'une ou l'autre des Parties de ne pas invoquer à l'encontre de l'autre, l'une quelconque des stipulations des CGV, ne saurait être interprété comme emportant renonciation à l'invoquer ou à en bénéficier ultérieurement.

13.5. Les Parties acceptent expressément que dans le cadre de l'exécution de la Commande et sauf stipulations contraires, les échanges puissent intervenir par voie électronique (courrier électronique).

13.6. Chaque Partie s'engage à mener ses affaires de manière éthique et transparente. Chaque Partie s'interdit, notamment :

- de manière générale d'agir, de permettre, ou d'autoriser tout acte de l'autre Partie ou de tout tiers en violation des lois anti-corruption applicables ;
- d'utiliser toute somme d'argent ou toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit, versée à des fins illégales, et notamment à des fins violant les lois « anticorruption », dans le but d'aider à obtenir ou conserver indûment un contrat, un marché ou un quelconque avantage ;
- d'offrir, promettre, donner, solliciter ou accepter, directement ou indirectement, un avantage quelconque à destination ou de la part d'un fonctionnaire ou agent public, d'une entreprise ou société contrôlée par un Etat ou une collectivité, d'un parti politique ou de toute autre personne physique ou morale dans le but d'obtenir un avantage commercial / financier indu ou d'influencer tout acte ou toute décision.

13.7. Chaque Partie s'engage à respecter les législations et réglementations relatives aux embargos, sanctions économiques, commerciales et financières ou mesures restrictives de la France, des Etats-Unis, de l'Union Européenne et des Nations Unies. Le Client s'engage à fournir, à première demande de AdLucem un certificat d'utilisation finale.

14. Protection des données et RGPD

14.1. Le responsable du traitement des données personnelles collectées est AD LUCEM SAS, immatriculée sous le N° 800 037 517 RCS de Romans sur Isère, dont le siège social est situé à 45, rue du Grand Veymont – ZA Porte du Vercors – 26300 CHATEAUNEUF SUR ISERE – 04.75.47.93.36 – compta@adlucem-matieres.com.

14.2. AdLucem collecte les données suivantes concernant le Client : Noms, prénoms, adresse postale, adresse e-mail et numéro de téléphone, données de facturation et de paiement, historique des commandes et interactions avec ses services. Les données collectées par AdLucem répondent aux finalités suivantes :

- Gestion des demandes de contacts : Intérêt légitime de AdLucem (répondre aux demandes du Client)
- Gestion des commandes et des livraisons et gestion du service après-vente : exécution du contrat, respect des obligations contractuelles ou légales ou intérêt légitime de AdLucem (fournir un service clients adéquat) pour les données qui excèderaient ce qui est strictement nécessaire à l'exécution d'obligations contractuelles
- Réalisation d'actions de prospection commerciale : intérêt légitime de AdLucem (promouvoir ses offres) ou consentement du Client s'il est requis par la réglementation

Les données personnelles qui sont indispensables pour répondre aux finalités précitées sont identifiées par un astérisque sur les formulaires de collecte. En cas de refus du Client de renseigner ces champs obligatoires, AdLucem ne sera pas en mesure d'exécuter ses obligations contractuelles.

Les données personnelles sont conservées uniquement le temps nécessaire à la réalisation des finalités pour lesquelles elles sont collectées, notamment :

- Les données relatives aux commandes sont conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des commandes et des garanties éventuellement applicables, augmenté de la durée légale de prescription.
- Les données de facturation sont conservées pendant 10 ans, conformément à la législation applicable.
- Les données afférentes aux prospects sont conservées trois (3) ans à compter du dernier contact commercial.



Conditions Générales de Vente 2027

Les informations et données personnelles peuvent par ailleurs être conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires.

14.3. L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés du responsable de traitement, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions (notamment ADV, communication et marketing, sécurité des systèmes d'informations, comptabilité). Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées, sans que l'autorisation du Client soit nécessaire (prestataire informatique, transporteur, logisticien, prestataire de paiement). Dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont l'obligation de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles. En dehors des cas énoncés ci-dessus, AdLucem s'interdit de vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable du Client, à moins d'y être contraint en raison d'un motif légitime. Dans l'hypothèse où certaines données seraient transférées en dehors de l'Union européenne (notamment vers des prestataires établis aux États-Unis), un tel transfert ne sera réalisé que sur le fondement de l'un des mécanismes suivants, selon le prestataire concerné : une décision d'adéquation de la Commission européenne en vigueur (à ce jour, le EU-US Data Privacy Framework pour les prestataires américains certifiés) ; ou, à défaut, les clauses contractuelles types adoptées par la Commission européenne (décision d'exécution 2021/914), assorties le cas échéant de mesures supplémentaires. Le Client peut obtenir, sur simple demande adressée à compta@adlucem-matieres.com, une copie des garanties applicables au transfert concerné ou les références précises du mécanisme utilisé.

14.4. Conformément à la réglementation applicable, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse postale ou email suivante : compta@adlucem-matieres.com. En cas de réclamation, le Client peut adresser une réclamation auprès de AdLucem et à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

15. Droit applicable et attribution de compétence

15.1. Les relations entre les Parties sont exclusivement régies par le droit français.

15.2. En cas de litige, de quelque nature que ce soit, les Parties s'efforceront de favoriser une solution amiable, dans un délai de trente (30) jours à compter de l'envoi d'un écrit (courrier ou email), par la Partie la plus diligente à l'autre Partie, faisant état de sa volonté de favoriser une telle solution amiable.

15.3. A défaut de résolution amiable dans le délai de trente (30) jours visé ci-avant, tout litige né à l'occasion de la conclusion, de l'exécution, de l'interprétation ou de la résiliation du Contrat, ainsi que tout litige relatif à la cessation des relations pour quelque cause que ce soit, sera soumis à la compétence du Tribunal des Activités Economiques de LYON, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie et y compris pour les procédures d'urgence ou conservatoire, en référé ou par requête. Il est expressément convenu entre les Parties que l'obligation de favoriser une solution amiable prévue à l'article 15.2 est nullement applicable et opposable en cas de procédure de référé.